Envoyé en préfecture le 12/12/2025
Reçu en préfecture le 12/12/2025
Publié le
ID : 022-212200471-20251127-2025_11_84-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES CÔTES D'ARMOR

ARRONDISSEMENT DE SAINT-BRIEUC

COMMUNE DE CORLAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DE LA COMMUNE DE CORLAY

SÉANCE DU JEUDI 27 NOVEMBRE 2025

18 HEURES

Présents : Monsieur ALLAIN, Maire, Madame COURTOT, Messieurs TRENDA, BURLOT, Madame GANNE, Monsieur LE BARS et Madame RAOULT.

Absents : Jacky SOUNDRON, Stéphane FRELAU, Marielle THOMAS ayant donné procuration à Olivier ALLAIN, Victor COSTE et Candice GUDERMARD ayant donné pouvoir à Mylène COURTOT.

Secrétaire de séance : Mylène COURTOT.

Date d'envoi de convocation : le 21 novembre 2025.

Objet : **Convention de servitudes pour le projet éolien du Petit Kermaux**

Une convention de servitudes est proposée entre la commune et ENEDIS pour l'implantation d'une installation électrique sur les parcelles cadastrées ZH 3, ZI 1 et ZK 9.

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- APPROUVE la convention telle que présentée ci-dessus,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention susdite.

Pour extrait conforme à la délibération
en date du 27 novembre 2025.
Le Maire, Olivier ALLAIN.

Transmis à la Préfecture
Le 12 décembre 2025
Certifié par M. le Maire

MAIRIE DE CORLAY 22320 - Côtes-d'Armor